

Mesdames, Messieurs,

Vous avez reçu les droits d'accès à l'application servant à gérer la formation postgrade en médecine (ProForm). Pour pouvoir vous connecter correctement, veuillez suivre les indications ci-dessous.

Étape 1

- a. Si vous ne disposez pas encore d'un compte BE- ou AGOV Login associé à l'adresse électronique à laquelle ce courriel a été envoyé :
Veuillez cliquer sur la page Internet suivante ([BE-Login](#)) et vous créer un compte BE-Login avec votre adresse électronique. Si vous le souhaitez, vous pouvez associer votre compte BE-Login à AGOV.
Une fois que votre compte BE-Login est actif, déconnectez-vous et poursuivez à l'étape 2.
- b. Si vous disposez déjà d'un compte BE- ou AGOV Login associé à l'adresse électronique à laquelle ce courriel a été envoyé :
Passez à l'étape 2.
- c.

En cas de problèmes avec BE-Login, veuillez-vous adresser au support BE-Login ([BE-Login](#)).

En cas de problèmes avec AGOV, veuillez-vous adresser au support AGOV ([AGOV help — agov.ch](#))

Étape 2

Pour accéder à l'application ProForm, veuillez cliquer sur le lien suivant : [Formation et perfectionnement](#)

Cliquez ensuite sur « Démarrage de l'application métier ProForm ».

Application métier ProForm

→ Démarrage de l'application métier ProForm



Infirmières et infirmiers ES

Vous trouverez ici les informations et les documents nécessaires pour conclure une convention cadre. Ils ne sont cependant disponibles qu'en allemand.

→ Infirmières et infirmiers ES – Convention cadre (DOC)

→ Infirmières et infirmiers ES - Annexes 1-4 (DOC)

→ Infirmières et infirmiers ES - Convention annuelle (DOC)

→ Infirmières et infirmiers ES - Sondage auprès des apprenants (DOC)

→ Infirmières et infirmiers ES - Entretien qualité (DOC)

Aides-soignantes et sages-femmes

Vous trouverez ici les informations et les documents nécessaires pour conclure une convention cadre. Ils ne sont cependant disponibles qu'en allemand.

Contenu



Formation postgrade en médecine et en pharmacie

Application métier ProForm

Perfectionnement dans les professions de la santé non universitaires

Quels frais peuvent faire l'objet d'un remboursement ?

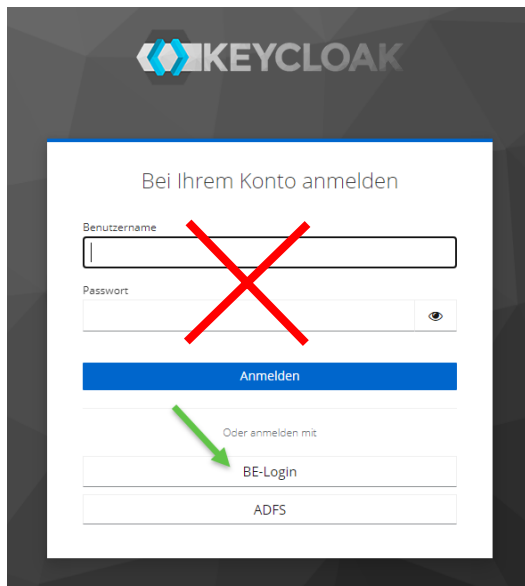
Conventions dans les domaines de l'anesthésie, des soins intensifs et des soins d'urgence

Financement des cours de réinsertion professionnelle

Contact



Après avoir cliqué sur le lien, choisissez de vous connecter avec BE-Login sur la page « KeyCloak » (voir la flèche verte) et utilisez votre BE-Login. **N'utilisez pas** l'option disponible ici pour saisir le nom d'utilisateur et le mot de passe.



Si vous avez des questions ou des problèmes avec le login BE, veuillez utiliser les liens suivants :

- Informations : [Accès à BE-Login avec AGOV](#)
- Assistance : [BE-Login](#)

Pour toute question ou problème concernant AGOV, veuillez utiliser les liens suivants :

- Informations : [Accès à BE-Login avec AGOV](#)
- Support: [AGOV help — agov.ch](#)

Vous êtes maintenant dans l'application qui sert à gérer la formation postgrade en médecine.

En tant que personne de référence de votre établissement dans cette application, nous attirons votre attention sur les informations ci-après.

Fournisseurs de prestations hospitalières

Sous l'onglet « Général » de ProForm, veuillez vérifier que les données de votre établissement sont correctes et n'hésitez pas à les compléter si nécessaire. Les établissements qui sont actifs dans plusieurs domaines de soins (soins aigus, réadaptation, psychiatrie) disposent d'un profil distinct pour chaque domaine. Cette distinction est nécessaire pour recueillir des données sur les prestations de formation postgrade par domaine de soins, ce qui permet de déterminer le ratio de formation postgrade et d'établir le décompte par domaine de soins (à partir de 2025). Dans le cadre des contrôles annuels, un courriel vous demandant de vérifier les données de base de votre établissement vous sera envoyé en temps utile.

Veuillez saisir chaque année d'ici à fin décembre les numéros GLN de tous les médecins bénéficiant d'une certification de l'Institut suisse pour la formation (ISFM) qui ont travaillé au sein de votre établissement pendant l'exercice sous revue. Cette démarche est nécessaire pour activer l'onglet « Base de décompte ». Une fois cet onglet activé, vous pourrez saisir à partir de début janvier de l'année suivante les données relatives aux médecins-assistantes et médecins-assistants en formation au sein de votre établissement à des fins de décompte. Si vous n'avez pas été en mesure d'enregistrer les médecins bénéficiant d'une certification de l'ISFM avant le délai de fin décembre 2024, merci de nous le signaler par courriel à info.gesb.ga@be.ch.

Veuillez également contrôler vos informations personnelles. Tout changement de personne de référence doit être communiqué à la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI).

Fournisseurs de prestations ambulatoires

Sous l'onglet « Général » de ProForm, veuillez vérifier que les données de votre établissement sont correctes et n'hésitez pas à les compléter si nécessaire. Veuillez également contrôler vos informations personnelles. Tout changement de personne de référence doit être communiqué à la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI). Pour pouvoir annoncer les prestations de formation postgrade qui ont été réalisées, vous devez avoir conclu un contrat de prestations avec le canton. Il vous sera envoyé une fois que vous en aurez fait la demande via ProForm (à renouveler chaque année). Dans le cadre des contrôles annuels, un courriel vous demandant de vérifier les données de base de votre établissement vous sera envoyé en temps utile.

Veuillez saisir chaque année d'ici à fin décembre les numéros GLN de tous les médecins bénéficiant d'une certification de l'Institut suisse pour la formation (ISFM) qui ont travaillé au sein de votre établissement pendant l'exercice sous revue. Cette démarche est nécessaire pour activer l'onglet « Base de décompte ». Une fois cet onglet activé, vous pourrez saisir à partir de début janvier de l'année suivante les données relatives aux médecins-assistantes et médecins-assistants en formation au sein de votre établissement à des fins de décompte. Si vous n'avez pas été en mesure d'enregistrer les médecins bénéficiant d'une certification

de l'ISFM avant le délai de fin décembre 2024, merci de nous le signaler par courriel à info.gesb.ga@be.ch.

Fournisseurs de prestations hospitalières et ambulatoires

Étant donné que les données saisies dans l'application ProForm servent de base à l'établissement de la décision concernant le ratio de formation postgrade en médecine (pour les fournisseurs de prestations hospitalières) ou du contrat de prestations (pour les fournisseurs de prestations ambulatoires), il est impératif qu'elles soient correctes et à jour. En tant que personne de référence, vous recevrez par conséquent chaque année une notification de l'application vous priant de vérifier leur exactitude, faute de quoi vous ne pourrez notamment pas procéder au décompte dans l'application.

Sous l'onglet « Personnes », vous pouvez par la suite, en cas de besoin, autoriser des tiers (fournisseurs de données) à accéder à l'application pour y saisir des données. Il ne peut toutefois y avoir qu'une seule personne de référence.

Les fonctions permettant d'enregistrer des informations soumises à déclaration concernant les prestations de formation postgrade réalisées et les décomptes en découlant ne sont pas encore activées. Les informations à déclarer concernant les médecins-assistantes et les médecins-assistants pour l'exercice sous revue pourront être saisies à la fin de l'exercice sous revue ou au début du prochain. Un courriel vous parviendra d'ici fin décembre.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Dominique Wildi

Direction de la santé des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne

Office de la santé | Division Surveillance et autorisations | service Professions de la santé | domaine Formation postgrade en médecine

Rathausplatz 1, case postale, 3000 Berne 8

info.gesb.ga@be.ch www.be.ch/dssi